

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Avant-propos	11
§ 1. Méthodologie	11
§ 2. Plans généraux	13
§ 3. Remerciements et avertissements	14
Abréviations	17
Quelques sites internet utiles	19
§ 1. Juridictions et organisations	19
I. Juridictions et institutions belges	19
II. Quelques juridictions étrangères	19
III. Quelques juridictions et organisations internationales	19
§ 2. Livres	20
I. Maisons d'édition	20
II. Outils de recherche de livres	20
§ 3. Législation	20
Les données fondamentales du contentieux constitutionnel belge	23
Chapitre 1. – Définition	25
Chapitre 2. – Étude de litiges en principe juridiques	29
Section 1. – De l'existence du litige	29
Sous-Section 1. – Épistémologie du droit processuel constitutionnel	29
§ 1. En principe, le droit processuel s'intéresse à des litiges d'ordre juridique	29
§ 2. Par exception, le droit processuel s'intéresse à des litiges d'ordre politique	31
Sous-Section 2. – Caractère théorique de l'étude du contentieux constitutionnel	34
§ 1. Portée	34
§ 2. Deux limites	36
I. Une limite liée au juge	36

II. Une limite liée aux arguments	39
Section 2. – De l’absence du litige	42
Sous-Section 1. – De l’absence originaire du litige	42
§ 1. Exception déduite de la lecture erronée de la norme en cause	42
§ 2. Exception déduite des prémisses défaillantes d’un raisonnement	46
Sous-Section 2. – De la disparition du litige	50
Chapitre 3. – Un conflit normatif comme objet du litige	53
Section 1. – Des diverses catégories de conflits	53
Sous-Section 1. – Catégories transversales	53
§ 1. Conflits abstraits et conflits concrets	53
§ 2. Conflits simples et conflits complexes	55
§ 3. Conflits de constitutionnalité, conflits de compatibilité et conflits de conformité	56
Sous-Section 2. – Catégories spécifiques à la répartition des compétences	58
§ 1. Conflits actuels et conflits virtuels	58
§ 2. Conflits de compétence sans excès de compétence	60
Section 2. – Du caractère objectif du contentieux	62
Sous-Section 1. – Conflit et litige	62
Sous-Section 2. – Contentieux objectif	63
§ 1. Notions et principes	63
I. Distinction entre contentieux objectif et contentieux des droits subjectifs	64
II. Relations entre contentieux objectif et contentieux constitutionnel	69
A. Appartenance du contentieux constitutionnel au domaine du contentieux objectif	69
B. Différences de traitement justifiées par le caractère objectif d’un contentieux	72
III. Conséquences sur les normes de contrôle	77
§ 2. Manifestations	78
I. Ni dépens, ni répétibilité des frais et honoraires de conseil	79
A. Quant à l’absence de condamnation aux dépens	79

B. Quant à l'absence de répétibilité des frais et honoraires de conseil	80
II. Pas de contentieux subjectif accessoire	80
A. Quant à l'absence de compétence de « dire pour droit »	80
B. Quant à l'absence de compétence pour condamner à réparer un préjudice	83
III. Conséquences terminologiques	102
A. Quant à la dénomination des parties	102
B. Quant à la dénomination des écrits de procédure	109
§ 3. Tempéraments	111
I. Critiques doctrinales	111
II. Mécanismes hybrides	113
A. Question préjudicielle	113
B. Exception d'inconstitutionnalité	114
Sous-Section 3. – Trois questions particulières	116
§ 1. Conflit d'attributions	116
I. Notions	116
II. Contentieux constitutionnel au sens strict	121
§ 2. Astreinte	124
I. Astreinte et nature du contentieux	124
A. En contentieux objectif	124
B. En contentieux des droits subjectifs	127
II. Appréciation critique	129
A. Contentieux administratif	129
B. Contentieux constitutionnel	131
§ 3. Résolution d'un contentieux des droits subjectifs par application de la Constitution	132
I. Application directe d'une norme constitutionnelle	133
II. Application d'une norme interprétée à la lumière d'une norme constitutionnelle	137
III. Exclusion d'une norme de droit étranger contraire à la Constitution belge	138
Section 3. – De l'interprétation des normes en conflit	141
Sous-Section 1. – Conflit et interprétation	142
§ 1. Généralités	142
§ 2. Et la Cour constitutionnelle ?	144
I. Interprétation des normes contrôlées	144

II. Interprétation des normes de contrôle	145
Sous-Section 2. – Interprétation et acte clair	146
§ 1. Droit positif général	147
I. Affirmation	147
II. Contestation	149
III. Appréciation	151
§ 2. Contentieux constitutionnel	152
I. Affirmation	152
A. En général	152
B. Cas particulier : l'intérêt à agir	154
II. Contestation	155
Sous-Section 3. – Interprétation et normes en conflit	158
§ 1. Dans la norme de contrôle : le principe de sécurité juridique	158
I. Rapports entre interprétation et sécurité juridique	158
A. Quant aux liens qui les unissent	158
B. Quant aux paradoxes qui les opposent	160
II. Apports du contentieux constitutionnel	162
A. Sur ce que la sécurité juridique implique	162
B. Sur ce que la sécurité juridique n'implique pas	163
III. Traitement procédural	168
§ 2. Dans la norme contrôlée : les dispositions interprétatives	169
I. Notions	170
II. De quelques apports du contentieux constitutionnel	172
A. Quant à la qualification de norme interprétative	172
B. Quant à l'admissibilité de l'effet rétroactif	175
III. Traitement procédural	179
Chapitre 4. – Une norme constitutionnelle comme norme de contrôle	183
Section 1. – Définition de la Constitution	183
Sous-Section 1. – Une définition positive	183
§ 1. Constitution au sens matériel	184
§ 2. Constitution au sens formel	186
§ 3. Coutume constitutionnelle	187
Sous-Section 2. – Une définition négative	191
§ 1. Conflits entre normes non constitutionnelles de même niveau	191

§ 2. Conflits entre normes de niveaux différents sans norme constitutionnelle impliquée	194
Section 2. – Constitutionnalité et hiérarchie des normes	198
Sous-Section 1. – Hiérarchie des normes, principe de fondation	198
§ 1. Portée	199
§ 2. Limites	203
§ 3. Égalité hiérarchique entre la loi, le décret et l'ordonnance	205
Sous-Section 2. – Hiérarchie des normes, principe matériel	207
§ 1. Portée	208
§ 2. Limites	209
§ 3. Égalité hiérarchique entre la loi, le décret et l'ordonnance	211
I. Répartition des compétences	212
A. Principe d'exclusivité	212
B. Principe d'autonomie	215
II. Égalité et non-discrimination : coexistence de législations différentes	217
Sous-Section 3. – Hiérarchie des normes, principe présumé respecté	218
§ 1. Présomption de respect du droit objectif	219
§ 2. Présomption de respect de la hiérarchie des normes	222
I. Présomption de régularité	222
A. Affirmation	222
B. Contestation	225
II. Présomption de constitutionnalité	227
A. En tant que principe général	227
B. En tant que précepte d'interprétation	233
III. Humble tentative d'éclaircissement	235
Section 3. – Constitutionnalité et séparation des pouvoirs	237
Sous-Section 1. – Principes	237
§ 1. Séparation des pouvoirs, principe de fondation	237
I. Généralités	237
A. Portée	237
B. Limites	244
II. Contentieux constitutionnel	246
A. En général	246
B. Cour constitutionnelle	248
§ 2. Séparation des pouvoirs, principe matériel	251

I. Applications primaires	251
A. Statut	251
B. Portée	252
C. Limites	256
II. Applications secondaires	258
A. Respect des compétences du pouvoir judiciaire	258
B. Respect des compétences du pouvoir législatif	260
C. Respect des compétences du pouvoir exécutif	267
Sous-Section 2. – Classification de la Cour constitutionnelle	268
§ 1. Une tentative de positionnement	268
I. Classification au sein de la <i>trias politica</i>	268
II. Classification hors de la <i>trias politica</i>	273
A. Pouvoir constituant	273
B. Pouvoir <i>sui generis</i>	274
§ 2. Conséquences	276
I. Responsabilité du fait de l'exercice, par la Cour constitutionnelle, de ses prérogatives	276
II. Respect de l'indépendance du juge <i>a quo</i> en cas de question préjudicielle	283
Chapitre 5. – Une autre norme, ou une absence de norme, comme norme contrôlée	285
Section 1. – Une définition positive de la norme contrôlée	285
Sous-Section 1. – Une norme	285
§ 1. Une norme statique	285
I. De quelques principes généraux	285
A. Normativité	286
B. Transferts normatifs	292
II. Émiettement de la compétence normative	298
A. Un problème de lisibilité : la multiplication des auteurs de normes	298
B. Un problème d'opacité : les délégations et les subdélégations	307
III. Théorie de l'inexistence	313
A. Inexistence en général	313
B. Inexistence des normes	316
§ 2. Norme dynamique	320
I. Dynamique de l'interprétation	320
A. Une dynamique interne au système normatif	320

B. Une dynamique externe au système normatif	324
II. Dynamique de la constitutionnalité	326
A. Une dynamique temporelle	326
B. Une dynamique matérielle	332
Sous-Section 2. – Une absence de norme	337
§ 1. Aux origines de la carence normative : l'absence de norme réglementaire	338
I. En contentieux des droits subjectifs	338
II. En contentieux objectif	341
§ 2. Une extension de la carence normative : l'absence de norme législative	343
I. En contentieux objectif	343
A. Genèse	343
B. Une tentative d'analyse	348
II. En contentieux des droits subjectifs	350
§ 3. Et les normes supérieures ?	351
Section 2. – Une définition négative de la norme contrôlée	353
Sous-Section 1. – Faits et actes de nature privée	353
§ 1. Principes	353
§ 2. En contentieux constitutionnel	355
I. Faits matériels : la « nature même des choses »	355
II. Faits juridiques : le « choix des électeurs »	357
III. Actes juridiques : un peu de tout	360
Sous-Section 2. – Décisions de juridictions	363
§ 1. Voies de nullité n'ont lieu contre les jugements	363
§ 2. Exclusion du contentieux constitutionnel	366
§ 3. Inclusion dans les voies de recours	367
I. Dans les voies de recours ordinaires	367
II. Dans les voies de recours extraordinaires	371
Sous-Section 3. – Actes administratifs individuels	376
§ 1. Principes	377
I. Acte administratif individuel et règlement	377
II. Incompétence de la Cour constitutionnelle	379
§ 2. Spécificités du contrôle de constitutionnalité des actes administratifs individuels	382
I. Contrôles préventifs	382
A. Contrôles préventifs administratifs	382

B. Contrôles préventifs juridictionnels	385
II. Contrôles curatifs	389
A. Contrôle par voie de tutelle	389
B. Contrôle par voie d'action	390
C. Contrôle par voie d'exception	393
Sous-Section 4. – Voies de fait administratives	394
§ 1. Action générale tendant au respect de droits subjectifs	394
I. Notions	394
II. Contrôle de constitutionnalité	399
§ 2. Action spécifique en cessation	400
I. Une diversité manifeste	401
II. Une unité incertaine	404
A. Peut-on toujours introduire une action en cessation contre une autorité publique ?	404
B. Peut-on toujours introduire une action en cessation sur le fondement d'une inconstitutionnalité ?	408
§ 3. Une voie de fait législative ?	414
Chapitre 6. – Synopsis des méthodes de contrôle	417
Prochains tomes	419
Index	421